

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le 9 octobre à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 3 octobre, se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Muriel PEDEMAS, Annick MOIREAU, Nicole HERBRON, Nadia BOUTIMAH Christelle PROVOST, Messieurs Samuel CHEVALLIER, Serge MAINGARD, Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Patrick BERGET, Patrick CORRE, Jean-Claude CROISIER, Claude GASNOT,

Absents excusés : Madame Patricia RICHARD-BEZANNIER, Messieurs Benjamin CHOLET, Thibaud ROBERT, Olivier CALUT,

Pouvoirs : Monsieur Benjamin Cholet a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU

Monsieur Thibaud Robert a donné pouvoir à Monsieur Christian Vernet

Monsieur Olivier Calut a donné pouvoir à Madame Carole Heulot

Madame Patricia Richard-Bezannier a donné pouvoir à Monsieur Patrick Corre

Secrétaire de séance : Madame Betty BOUDIER, élue à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h00

Point n° 1 Objet Approbation du procès-verbal du 27 juin 2017 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 27 juin 2017, Adopté à l'unanimité et 1 abstention

Point n°2 Objet Institution du temps partiel et modalités d'exercices : Un agent administratif a présenté sa demande en date 29 juin 2017 pour bénéficier d'un temps partiel à hauteur de 80% et pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2017. Le Conseil Municipal en prendre acte

Point n°3 Objet Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un agent des services techniques a été proposé sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018. Décide de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression du poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe. Dit que le tableau des effectifs sera mis à jour au 1^{er} février 2018, dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018. Adopté à l'unanimité.

Point n°4 Objet Subvention communale : JSR basket : l'équipe de basket féminine de Ruaudin a accédé en Nationale. D'importants frais de déplacement ont été engagés, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 1 500 €. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la demande de subvention. Adopté à l'unanimité

Point n°5 Objet Subvention solidarité : A la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé si douloureusement la population de Saint-Martin et Saint Barthélemy provoquant d'importants dégâts, la commune de Ruaudin souhaite témoigner sa solidarité. Monsieur le Maire propose un don de 500 €. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le don de 500 € et autorise le versement de ce don à « La Croix Rouge Française ». Adopté à l'unanimité

Point n°6 Objet Aménagement tarifs 2017/2018 R de Récré : Demi-journée : -7h30 à 12h30 au tarif de 10,00 €, avec une obligation de présence de 9h00 à 12h00/ 13h30 à 18h30 au tarif de 10,00 €, avec une obligation de présence de 14h00 à 17h00

Journée complète :7h30 à 18h30 au tarif de 20,00 €, repas compris, avec une obligation de présence de 9h00 à 17h00

Il est proposé également la possibilité aux enfants présents le matin de déjeuner au restaurant scolaire en ajoutant un ticket de cantine. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition. Adopté à l'unanimité

Point n°7 Objet Rapport d'activités de Le Mans Métropole 2016 : Monsieur le Maire doit présenter aux membres de l'assemblée délibérante le rapport d'activités de Le Mans Métropole de 2016. Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie. Le Conseil Municipal en prendre acte

Point n° 8 Objet Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement : Monsieur le Maire doit présenter aux membres de l'assemblée délibérante le rapport annuel de 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie. Le Conseil Municipal en prendre acte

Point n°9 Objet Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : Monsieur le Maire doit présenter aux membres de l'assemblée délibérante le rapport annuel de 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie. Le Conseil Municipal en prendre acte

Point n°10 Objet Indemnités Maire, Adjointes et Conseillers Délégués : Madame Muriel Pédémas, 6^{ème} Adjointe se voit confier les délégations : Manifestations, animations et la communication, à compter du 1^{er} octobre 2017. Madame Patricia Chédane, Conseillère Déléguée, se voit confier les délégations : Santé, accompagnement des séniors et suivi des relations avec les commerçants, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Conseillère Déléguée au 1^{er} octobre 2017, Madame Nadia Boutimah se voit confier les délégations : Affaires Scolaires et Péricolaires. Conseiller Délégué au 1^{er} octobre 2017, Monsieur Dominique Jodeau se voit confier les délégations : Entretien et suivi des travaux des bâtiments existants,

Monsieur le Maire propose une nouvelle répartition des indemnités. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la modification du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres délibérants à compter du 1^{er} octobre 2017. Adopté par 17 voix, 4 absentions

Point n°11 Objet Désignation des membres du Comice Agricole : Sont candidats :

Madame Carole Heulot en tant que titulaire, Monsieur Didier Chouteau en tant que suppléant

Monsieur Claude Alleton en tant que titulaire, Monsieur Gérard Chevée en tant que suppléant

Monsieur Claude Gasnot dépose sa candidature. Après avoir procédé au vote de ces membres par vote à bulletin secret sont élus :

Madame Carole Heulot, Monsieur Didier Chouteau, Monsieur Claude Alleton, Monsieur Gérard Chevée

Ont obtenu 18 voix, Monsieur Claude Gasnot deux voix et un bulletin blanc. Le Conseil Municipal en prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est clôturée à 21h00

Samuel CHEVALLIER



Maire de Ruaudin